



N° 23 · Décembre 2004

LE PERSONNEL EN FONCTION DANS LES STRUCTURES POUR HANDICAPÉS EN PAYS DE LA LOIRE

Fin 2001, en Pays de la Loire, près de 4000 personnes en équivalent temps plein travaillaient dans les établissements ou services pour enfants handicapés et plus de 4800 dans les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés. Comme au niveau national, le personnel éducatif, pédagogique et social représente plus de la moitié du personnel. Pour les enfants, les taux d'encadrement sont plus élevés dans les établissements pour enfants déficient moteurs et pour polyhandicapés ; chez les adultes, les taux d'encadrement les plus élevés sont observés dans les établissements accueillant les adultes lourdement handicapés, maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueil médicalisés. Les taux d'encadrement (nombre d'emplois en équivalent temps plein pour 100 places) dans les structures pour enfants handicapés sont généralement plus faibles dans la région qu'en France, à l'inverse des structures pour adultes handicapés.

L'EMPLOI DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS HANDICAPES

L'enquête Etablissements Sociaux (ES) a été effectuée de façon exhaustive en 2002 auprès de l'ensemble des établissements et services chargés du suivi des enfants et adultes handicapés (*cf. encadré p 6*). Fin 2001, 5 712 personnes travaillaient dans établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en Pays de la Loire. Une même personne étant susceptible de travailler dans plusieurs structures différentes, l'emploi du secteur représente, au 31 décembre 2001, 3 973 emplois en équivalent temps plein.

Le personnel éducatif, pédagogique et social représente plus de la moitié des emplois

La structure des emplois est très proche de celle observée au niveau national : quel que soit le type d'établissement, le personnel éducatif, pédagogique et social représente toujours la plus grande part du personnel (53% sur l'ensemble du secteur). Les personnels des services généraux représentent près d'un emploi sur cinq, suivis par le personnel paramédical et le personnel de direction (environ un emploi sur dix chacun - *cf. tableau 1 page suivante*).

Cette structure moyenne varie selon le type d'établissement :

- le personnel d'éducation spécialisée est très présent dans les établissements pour déficients mentaux et pour enfants polyhandicapés, et plus encore dans les instituts de rééducation (près de 40% des emplois)
- le personnel d'enseignement (*cf. nomenclature p.6*)

compte pour plus d'un emploi sur quatre dans les établissements pour déficients sensoriels

- la part du personnel paramédical est la plus importante dans les établissements pour déficients moteurs et enfants polyhandicapés (plus d'un emploi sur cinq) et dans les SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile - près d'un emploi sur trois)

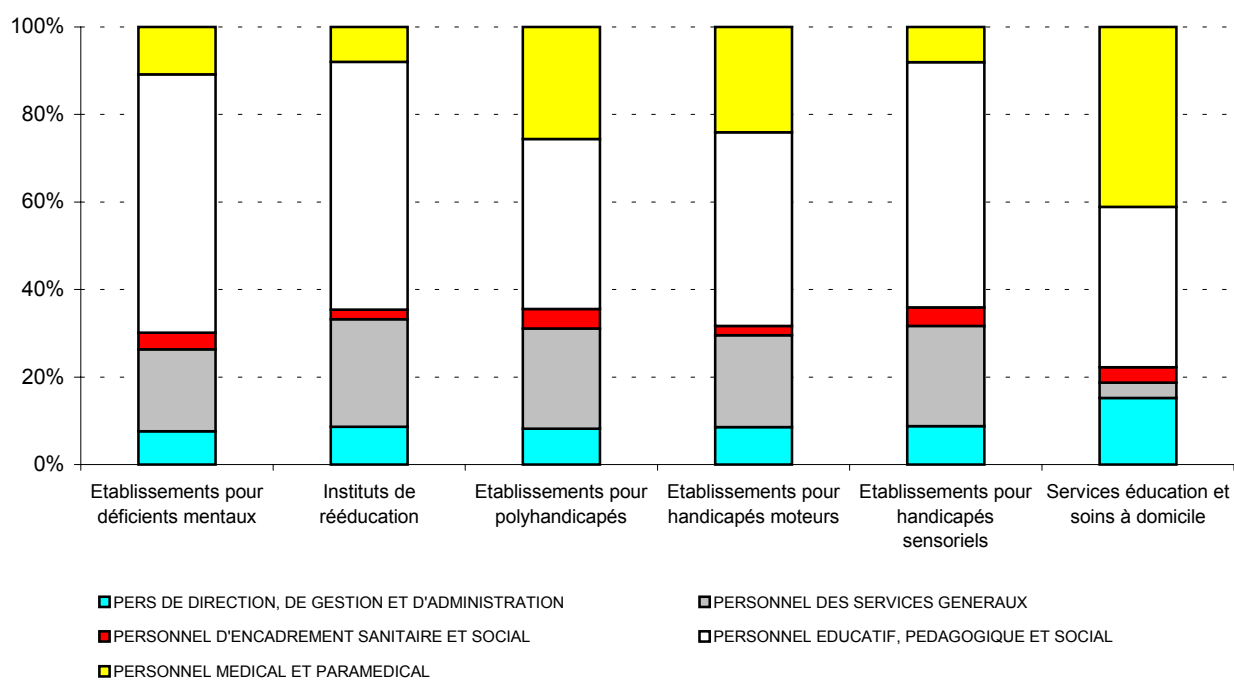
- les SESSAD ont été créés à partir de 1970 pour éviter le placement systématique en institution des jeunes enfants pouvant bénéficier d'actions de soins et d'éducation spécialisée à domicile. Ces services nécessitent très peu de personnel des services généraux (3%, contre 18% en moyenne, voire 25% en institut de rééducation) ; en revanche, le personnel paramédical et les psychologues y sont plus présents.

Tableau 1 : Répartition du personnel par type d'établissement ou service pour enfants handicapés (en ETP)

Etablissements	Déficients mentaux	Instituts de rééducation	Enfants polyhandicapés	Déficients moteurs	Déficients sensoriels	SESSAD	Ensemble	% de femmes
Personnels de direction, de gestion et d'administration	165,2	46,1	13,2	23,3	33,9	53,9	335,6	70
Personnel des services généraux	407,2	131,7	37,1	56,9	88,3	12,4	733,6	68
Personnels d'encadrement	82,1	11,7	7,3	5,9	16,3	12,3	135,6	48
Personnel éducatif, pédagogique et social	1 282,9	303,1	62,9	120,2	216,2	129,8	2 115,1	70
<i>dont : enseignement</i>	195,4	57,1	0,6	10,4	100,5	26,0	390,0	64
<i>travail</i>	182,5	17,9	1,0	15,0	1,8	4,2	222,4	34
<i>éducation spécialisée</i>	842,7	212,1	59,4	87,9	89,9	90,6	1 382,6	77
<i>famille et groupe</i>	36,4	9,8	1,9	4,9	5,8	4,0	62,8	92
<i>autre personnel</i>	25,9	6,2	-	2,0	18,2	5,0	57,3	64
Personnel médical	17,8	5,8	2,2	3,4	2,4	6,8	38,4	45
Psychologues	51,7	16,8	2,8	4,8	4,3	28,0	108,4	74
Personnel paramédical	166,1	20,0	36,5	57,1	24,3	110,7	414,7	87
Candidat-élève aux emplois socio-éducatifs	66,9	4,7	3,7	7,8	1,0	7,9	92,0	69
TOTAL équivalents temps plein	2 239,9	539,9	165,7	279,4	386,7	361,8	3 973,4	70
Nombre de structures répondantes	61	15	10	8	6	66	166	-
Nombre de places	4 011	763	199	380	616	1 579	7 548	-

Source : enquête ES – emplois au 31 décembre 2001

La structure des emplois par type d'établissement est la suivante :



Des taux d'encadrement plus faibles que la moyenne nationale

Le taux d'encadrement est défini comme le nombre d'ETP employés pour 100 places installées. Comme au niveau national, les établissements pour enfants déficients sensoriels et pour enfants déficients mentaux sont ceux pour lesquels les taux d'encadrement sont les plus faibles (respectivement 63 et 56 ETP pour 100 places). Inversement, les établissements pour enfants déficients moteurs et pour polyhandicapés sont ceux où les taux d'encadrement sont les plus élevés (respectivement 73 et 83 ETP pour 100 places). Bien que les établissements pour enfants déficients sensoriels accueillent une forte

proportion d'enfants en internat (59%) qui peut nécessiter une présence 24 heures sur 24, leur taux d'encadrement est plus proche de la moyenne. Les instituts de rééducation ont un taux d'encadrement relativement élevé (71 ETP pour 100 places), avec aussi une forte proportion d'enfants en internat. Enfin, les services ont logiquement un taux d'encadrement beaucoup plus faible que les établissements.

Hormis les établissements pour déficients sensoriels, les taux d'encadrement sont plus faibles dans la région qu'en France.

Taux d'encadrement (en ETP pour 100 places)	Déficients mentaux	Instituts de rééducation	Enfants polyhandicapés	Déficients moteurs	Déficients sensoriels	SESSAD	Ensemble
Taux moyen en Pays de la Loire	55,8	70,8	83,3	73,5	62,8	22,9	52,6
<i>dont personnel administratif</i>	16,3	24,8	28,9	22,7	22,5	5,0	16,0
<i>personnel socio-éducatif</i>	32,0	39,7	31,6	31,6	35,1	8,2	28,0
<i>personnel soignant</i>	5,9	5,6	20,9	17,2	5,0	9,2	7,4
Taux moyen national	55,9	73,3	103,1	74,8	58,1	23,1	55,6

Source : enquête ES – emplois au 31 décembre 2001

Pour comparer les différentes structures, on peut également calculer un taux d'encadrement restreint, qui est défini comme le nombre d'équivalent temps plein employés pour 100 places installées, en ne prenant en compte que le personnel d'encadrement, le personnel éducatif, pédagogique et social, le personnel médical, le

personnel paramédical et les psychologues. Cette notion permet d'atténuer les effets découlant de modes d'organisation variables : selon les établissements, les services généraux ainsi que les services d'administration et de gestion peuvent être externalisés vers des prestataires ou vers d'autres établissements.

	Déficients mentaux	Instituts de rééducation	Enfants polyhandicapés	Déficients moteurs	Déficients sensoriels	SESSAD	Ensemble
Taux d'encadrement régional restreint	41,6	47,5	58,0	52,4	42,9	18,7	38,5

Source : enquête ES – emplois au 31 décembre 2001, hors personnels de direction, de gestion et d'administration, et hors services généraux

Un milieu professionnel très féminin

Les emplois du secteur sont occupés sept fois sur dix par des femmes, comme au niveau national. C'est vrai pour toutes les fonctions sauf pour le personnel médical et le personnel d'encadrement (cf. tableau 1). La féminisation est particulièrement marquée pour les psychologues, le personnel paramédical et le personnel éducatif, pédagogique et social relevant de l'éducation spécialisée et du groupe famille (importance des assistantes de service social). Les hommes sont plus présents chez les directeurs, les éducateurs techniques spécialisés et les psychiatres.

L'âge moyen du personnel d'encadrement, de direction et des services généraux est de 45 ans ; celui du personnel éducatif, pédagogique et social est de 42 ans : il varie de 41 ans en éducation spécialisée à 46 ans pour les éducateurs techniques et moniteurs d'atelier. L'âge moyen du

personnel médical est de 49 ans, et celui du personnel paramédical de 41 ans.

Quelle que soit la fonction exercée, l'ancienneté moyenne du personnel dans la structure est comprise entre 11 et 13 ans. Elle est un peu plus élevée dans les établissements pour déficients sensoriels et pour déficients moteurs.

Dans les établissements pour déficients mentaux, les instituts de rééducation et les SESSAD, la majorité des personnels relèvent de la convention collective nationale de 1966. Dans les établissements pour déficients moteurs, c'est le statut relevant de la convention collective nationale de 1951 qui est très présent ; enfin, les personnels des établissements pour déficients sensoriels relèvent, eux, en majorité du titre IV de la fonction publique hospitalière.

Près des deux tiers des personnels relèvent de la convention nationale collective de 1966

Statut du personnel (en %)	Déficients mentaux	Instituts de rééducation	Enfants polyhandicapés	Déficients moteurs	Déficients sensoriels	SESSAD	Ensemble
Titre IV de la fonction publique hospitalière	6 %	-	-	-	65 %	10 %	10 %
Convention collective nationale 1966	74 %	73 %	51 %	17 %	33 %	74 %	65 %
Convention collective nationale 1951	12 %	14 %	48 %	77 %	-	12 %	18 %
Autres	8 %	13 %	1 %	6 %	2 %	4 %	7 %

Source : enquête ES – personnel statutaire et non statutaire au 31 décembre 2001

L'EMPLOI DANS LES ETABLISSEMENTS POUR ADULTES HANDICAPES

6159 personnes travaillaient dans les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés en Pays de la Loire fin 2001, ce qui représente 4 814 emplois en équivalent temps plein.

Comme dans les structures pour enfants et adolescents handicapés, le personnel éducatif, pédagogique et social est majoritaire quel que soit le type d'établissement : il représente globalement un emploi sur deux. En Centre d'Aide par le Travail (CAT), le personnel éducatif représente 58% du personnel ; cela correspond à des

emplois liés au travail (450 ETP de moniteurs d'atelier et 116 ETP d'éducateurs techniques spécialisés notamment). Les autres types d'établissements n'emploient que très peu de personnel aidant à l'insertion des adultes mais une forte proportion de leur personnel exercent des fonctions d'éducation spécialisée : ces fonctions concernent près de la moitié du personnel en foyer d'hébergement et en foyer occupationnel, 40% du personnel en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et un tiers en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Tableau 2 : Répartition du personnel par type d'établissement pour adultes handicapés (en ETP)

Etablissements (1)	C A T	Foyers d'hébergement	MAS	Foyers occupationnels	Foyers d'accueil médicalisé	Rééducation professionnelle	Etab. Expérimentaux	ensemble
Personnels de direction, de gestion et d'administration	197,1	77,4	48,0	86,6	21,5	30,0	5,3	465,8
Personnel des services généraux	146,2	133,0	192,8	310,9	88,4	38,1	11,9	921,3
Personnels d'encadrement	93,7	57,3	20,1	50,1	10,7	3,5	2,2	237,6
Personnel éducatif, pédagogique et social	640,2	379,2	320,6	765,1	211,0	48,8	19,0	2 383,9
<i>dont : enseignement</i>	1,7	1,6		0,6		24,7		28,6
<i>travail</i>	579,4	9,0		39,2	6,6			634,2
<i>éducation spécialisée</i>	37,2	322,0	307,6	681,8	181,5		18,9	1 549,0
<i>famille et groupe</i>	14,0	25,8	4,5	28,7	8,3	5,5		86,8
<i>autre personnel</i>	7,9	20,8	8,5	14,8	14,6	18,6	0,1	85,3
Personnel médical	2,8	0,6	4,3	1,6	2,7	1,1		13,1
Psychologues	12,3	2,8	5,9	9,0	4,3	0,7	2,0	37,0
Personnel paramédical	10,9	4,9	289,0	145,0	110,7	1,8	21,0	583,3
Candidat-élève aux emplois socio-éducatifs	8,6	47,4	42,4	61,6	11,0		0,8	171,8
TOTAL équivalents temps plein	1 111,8	702,6	923,1	1 429,9	460,3	124,0	62,1	4 813,8
Nombre de structures répondantes	79	65	22	92	9	3	9	279
Nombre de places	5 268	1 683	806	2 372	501	347	164	11 141

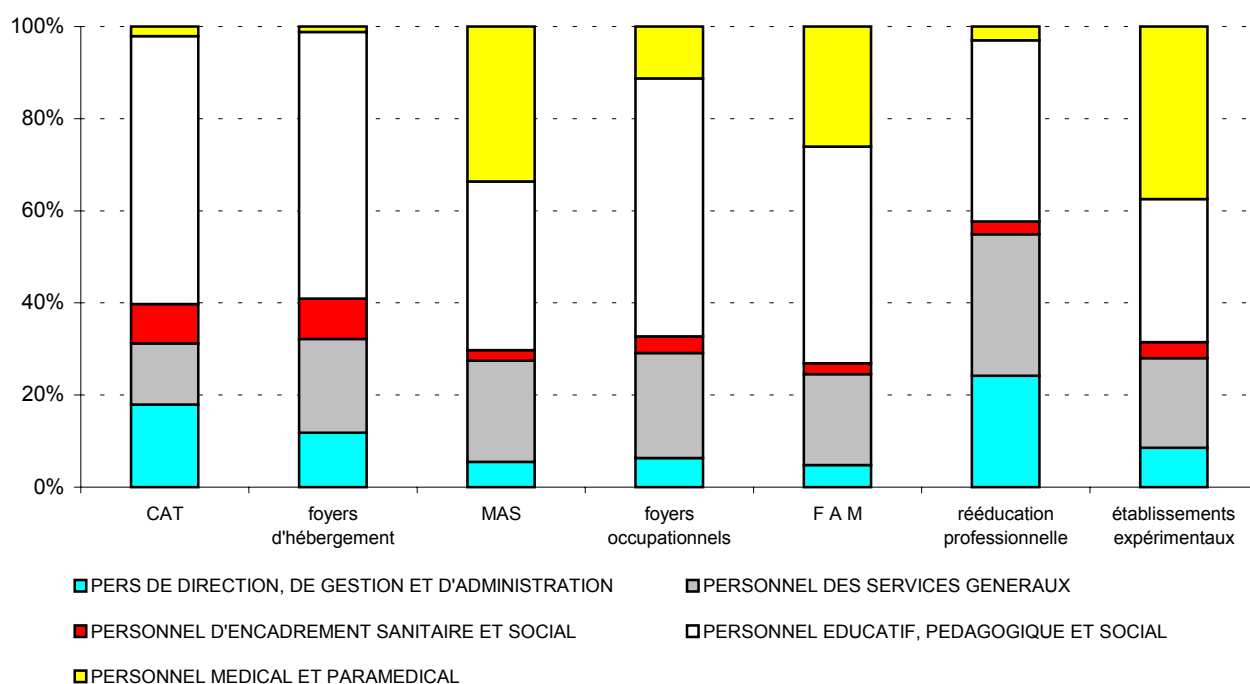
Source : enquête ES – emplois au 31 décembre 2001

(1) L'enquête ES n'interrogeait pas les ateliers protégés sur leurs personnels

Les personnels des services généraux représentent environ un emploi sur cinq. Les CAT emploient moins souvent ce type de personnel (ils ne concernent que 13% des effectifs de CAT) que les autres établissements puisqu'ils ne proposent pas l'hébergement des personnes accueillies. Alors que les CAT, les foyers d'hébergement et les

établissements de rééducation professionnelle ont peu de personnel paramédical (moins de 2% des emplois), ceux-ci sont beaucoup plus présents en MAS (31%) et foyer d'accueil médicalisé (24%) où les adultes accueillis ont besoin d'une surveillance médicale et de soins constants du fait de la gravité de leur handicap.

La structure des emplois par type de structure pour adulte handicapé est la suivante :



Des taux d'encadrement plus élevés en MAS et foyers d'accueil médicalisés

Les taux d'encadrement dépendent beaucoup du type d'établissement. Comme au niveau national, les taux d'encadrement les plus élevés sont observés dans les établissements accueillant les adultes lourdement handicapés, MAS et foyers d'accueil médicalisés (respectivement 115 et 92 ETP pour 100 places). Les foyers d'hébergement, bien qu'accueillant de nuit des travailleurs de CAT, ont des taux d'encadrement nettement supérieurs à ces derniers (42 ETP pour 100 places en foyer d'hébergement et 21 en CAT). Les foyers occupationnels occupent une situation intermédiaire. Les CAT sont les

établissements qui ont les taux d'encadrement les plus homogènes : 50% d'entre eux présentent des taux d'encadrement compris entre 18 et 24 ETP pour 100 places. A l'inverse, ce sont les foyers occupationnels qui présentent la plus grande diversité de situations : si un quart d'entre eux ont des taux d'encadrement supérieurs à 71 ETP pour 100 places, un autre quart connaît une situation moins favorable avec des taux d'encadrement ne dépassant pas 28 ETP pour 100 places. Quelle que soit le type d'établissement, les taux d'encadrement régionaux sont plus élevés que les taux nationaux.

Taux d'encadrement (en ETP pour 100 places)	C A T	Foyers d'héberge- ment	MAS	Foyers occupa- tionnels	Foyers d'accueil médicalisé	Rééducation profession- nelle	Etablissements expérimentaux	ensemble
Taux moyen régional	21,1	41,7	114,5	60,3	91,9	35,7	37,9	43,3
<i>dont personnel administratif</i>	8,3	15,9	32,4	18,9	24,1	20,6	11,8	14,6
<i>personnel socio-éducatif</i>	12,2	22,5	39,8	32,3	42,1	14,1	11,6	21,4
<i>personnel soignant</i>	0,5	0,5	37,1	6,6	23,5	1,0	14,0	5,7
Taux moyen national	20,7	40,8	105,9	59,4	89,7	32,1	-	40,7

Source : enquête ES – emplois au 31 décembre 2001

Le taux restreint permet de mieux prendre en compte les personnels étant en contact direct avec les personnes handicapées, que ce soit au niveau éducatif, pédagogique, social, paramédical ou médical.

Taux régional d'encadrement restreint	C A T	Foyers d'hébergement	MAS	Foyers occupationnels	Foyers d'accueil médicalisé	Rééducation professionnelle	Etablissements expérimentaux	ensemble
	14,6	29,2	84,7	43,5	69,9	16,1	27,4	30,8

Source : enquête ES – emplois au 31 décembre 2001, hors personnels de direction, de gestion et d'administration, et hors services généraux

Une ancienneté moyenne de 6 à 8 ans dans les structures

Les deux tiers des personnels du secteur sont des femmes. La féminisation est particulièrement marquée (à 85%) pour les psychologues et le personnel paramédical. Les femmes occupent deux fois sur trois les emplois des personnels de direction, de gestion et d'administration et des services généraux, et trois fois sur quatre les emplois du personnel d'éducation spécialisée et du groupe famille. Les hommes sont, eux, majoritaires dans le personnel éducatif, pédagogique et social relevant du travail et de l'enseignement, ainsi qu'au sein du personnel médical.

L'âge moyen du personnel d'encadrement, de direction et des services généraux est de 43 ans ; celui du personnel éducatif, pédagogique et social est de 39 ans : il varie de 38 ans en éducation spécialisée à 46 ans pour les personnels d'enseignement. L'âge moyen du personnel médical est de

49 ans, et celui du personnel paramédical de 39 ans.

L'ancienneté moyenne dans les structures est comprise entre 6 et 8 ans pour le personnel administratif, le personnel d'encadrement et le personnel paramédical. Elle est en moyenne de 8 ans pour le personnel éducatif, pédagogique et social, avec des écarts sensibles d'ancienneté entre les personnels relevant des emplois du groupe famille (6 ans en moyenne) et les personnels d'enseignement (12 ans en moyenne).

Dans les CAT et les foyers d'hébergement, la majorité des personnels relèvent de la convention collective nationale de 1966. Les personnels des foyers d'accueil médicalisé relèvent, eux, plutôt du titre IV de la fonction publique hospitalière.

La moitié des personnels relèvent de la convention nationale collective de 1966

Statut du personnel (en %)	C A T	Foyers d'hébergement	MAS	Foyers occupa- tionnels	Foyers d'accueil médicalisé	Rééducation profession- nelle	Etablissements expérimentaux	ensemble
Titre IV de la fonction publique hospitalière	6 %	5 %	43%	26 %	57 %	-	49 %	24 %
Convention collective 1966	75 %	68 %	32%	44 %	41 %	1 %	11 %	51 %
Convention collective 1951	14 %	18 %	16%	20 %	-	61 %	16 %	16 %
Convention UCANSS	-	-	-	-	-	36 %	-	1 %
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	1 %	3 %	-	-	-	-	19 %	1 %
Autres	4 %	6 %	9%	10 %	2 %	2 %	5 %	7 %

Source : enquête ES – personnel statutaire et non statutaire au 31 décembre 2001

Nomenclature des fonctions principales exercées

Personnel de direction, de gestion, et d'administration : directeur, médecin directeur, directeur adjoint, économiste, agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, comptable, personnel informatique, hôtesse d'accueil ...)

Personnel des services généraux : agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit, agent de service hospitalier, ouvrier professionnel, ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine ...)

Personnel d'encadrement sanitaire et social : exerce, dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical : éducateur spécialisé, technique, technique spécialisé, assistants de service social éducateurs de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale, puéricultrices ayant une fonction d'encadrement, chef d'atelier, cadres infirmiers, chef de service éducatif, chefs de service généraux et des services documentation/informatique, cadres de service pédagogique et social ou paramédical...

Personnel éducatif, pédagogique et social

Enseignement : éducateur scolaire, instituteur, professeur d'enseignement (collège, lycée professionnel...), maître auxiliaire...

Travail : éducateur technique, éducateur technique spécialisé, moniteur d'atelier

Education spécialisée : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants, aide médico-psychologique, éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse

Famille et groupe : assistant de service social, moniteur d'enseignement ménager, conseiller en économie sociale et familiale, assistante maternelle, personnel d'aide à domicile, travailleuse familiale, animateur social ...

Personnel médical : psychiatre, pédiatre, médecin en rééducation fonctionnelle, autre spécialiste, médecin généraliste

Personnel paramédical : infirmiers ou puéricultrices (hors encadrement), masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien, rééducateur en psychomotricité, aide-soignant, auxiliaire de puériculture...

L'enquête Etablissements Sociaux (ES) a été lancée pour la première fois en 1982. Reconduite en 1983, elle est devenue ensuite bisannuelle jusqu'en 1997. Réalisée à nouveau au 31 décembre 2001, ce sont ces résultats qui sont présentés dans cette étude. Cette enquête exhaustive est effectuée par voie postale auprès de l'ensemble des établissements et services sociaux chargés de la prise en charge des enfants et adultes handicapés. Elle fournit :

- un inventaire des structures (activité, localisation ...)

- une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services

- une description des enfants et adultes accueillis: sexe, âge, déficiences principale et associées, incapacités, mode d'hébergement et activité

Au niveau régional, le taux de réponse est de 99% pour les établissements pour enfants et adolescents handicapés et de 92% pour les établissements pour adultes handicapés.

A lire également :

« La prise en charge des enfants et adolescents handicapés en Pays de la Loire », Echo des Stats N°16, octobre 2003, DRASS

Données également publiées pour chaque département : Echo des Stats N°16-44 à 16-85

« La prise en charge médico-sociale des adultes handicapés en Pays de la Loire », Echo des Stats N°20, avril 2004, DRASS

Données également publiées pour chaque département : Echo des Stats N°20-44 à 20-85

« Les établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en 2001 », Etudes et Résultats N°288, février 2004, DREES

« Les établissements pour adultes handicapés au 31 décembre 2001 », Etudes et Résultats N°308, mai 2004, DREES

« Les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés – activité, clientèle et personnel au 31 décembre 2001 », Document de travail N°71, novembre 2004, DREES

« Les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés – activité, clientèle et personnel au 31 décembre 2001 », Document de travail N°64, mai 2004, DREES

Informations

DRASS PAYS DE LA LOIRE - Service Statistiques et Etudes - Olivier JEAN - 02 40 12 85 68

MAN – 6 rue René Viviani – BP 86218 - 44262 NANTES Cedex 2

Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>